



Commission Départementale des Terrains et Equipements

Président : M. Michel GAUVIN

Présent : M. Maurice BOISNOIR,

Absent excusé : M. Jean BERTHY

PV du 08/10/2024

Courrier de la CRTIS

Ville de MENNECY gymnase intercommunal NNI913869901

Ville de CHAMPCEUIL Halle des sports NNI 911359901

Ville de DES ULIS gymnase de L'ESSOURIAU NNI 916929902

La CDTIS prend note du classement de ces équipements en installation au niveau FUTSAL 3

Ville d'OLLAINVILLE

Stade l'ORANGERIE n° 2 NNI 914610102

La CDTIS prend connaissance de l'avis préalable pour un projet d'installation d'un gazon synthétique avec l'accord de la CRTIS pour classement niveau T6 SYN.

Ville de Brétigny Sur Orge

Stade Maurice Boyau NNI911030201

Deux représentant de la commission Départementale des terrains et installations sportives se présenteront le mercredi 23/10/2024 à 10h30 sur les installations du stade susnommé.

Ce rendez-vous permettra à la commission des terrains d'effectuer le contrôle de cette installation en vue de son classement, ou bien des directives et conseils qui vous seront suggéré en vue du classement du terrain visité.

Cette visite doit être effectué en présence d'un représentant de la mairie et club.

Prévoir que le terrain soit tracé avec les filets de buts et les poteaux de corners, comme pour une rencontre officielle et libre accès aux vestiaires.

Pièces à fournir lors de la visite :

- Plan coté de situation
 - Plan coté de détail de l'aire de jeu (échelle 1/200è)
 - Plan coté des vestiaires
 - L'AOP (autorisation d'ouverture au public)
 - Le PV de CDS
 - L'attestation de capacité
- La convention de mise à disposition des installations.



Prochaine réunion mardi 15/10/2024 à 16h00

Le secrétaire
BOISNOIR Maurice

Le Président
GAUVIN Michel